

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020 à 18 H

PROCES-VERBAL

Conseillers municipaux

présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Paul GAILLARD, Marie-Line MICHELOTTI, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Jean-Marie LEBRE, Gérard COUSTABEAU, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, David MANDINE, Bruno SBLANDANO, Aurélie GROSSO, Véronique TEVERINI, Régis POSTIAUX, Marc GOFFIN, Julie PORTEBOEUF

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :

Céline VIRETTI	à	Marie-Line MICHELOTTI
Emilie LAFOND	à	Didier JEAN
Danielle CARELLO	à	Isabelle RICARD
Amor BOUKHECHAM	à	Paul GAILLARD
Audrey SERAFINI	à	Régis POSTIAUX
Lydie MILAD	à	Jean-Pierre SERRUS

Conseillers Municipaux absents : Astrid ROBERT

Secrétaire de séance : Nathalie JEAN

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Rapporteur : Monsieur SERRUS

En application du décret N° 2020-812 du 29 Juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le renouvellement de la série 2 des sénateurs figurant au tableau N° 5 annexé au code électoral aura lieu le dimanche 27 Septembre 2020.

Conformément à l'arrêté préfectoral 30 JUIN 2020 **le conseil municipal est convoqué impérativement le vendredi 10 Juillet 2020** afin de désigner ses délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Dans les communes de moins de 9000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal résultant des dernières élections soit 15 délégués pour la commune de la Roque d'Anthéron. Le nombre de suppléants est de 5.

Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants.

Les délégués titulaires et suppléants sont élus sans débat et au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques.

La liste doit comporter

- **Simultanément le nom des délégués titulaires et suppléants (L.289)**
- **Alternativement d'un candidat de chaque sexe (L. 289)**

Elle peut être complète ou incomplète (L. 289 et R.138)

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée en main propre auprès du Maire, les premiers élus étant les délégués titulaires et les suivants les suppléants.

Pour cette élection, le Conseil municipal est présidé par Monsieur le Maire qui constitue le bureau électoral avec :

Conseillers les plus âgés :

M. Paul GAILLARD et Mme Michèle BOURGUE

Conseillers les plus jeunes :

Mme Aurélie GROSSO et Mme Julie PORTEBOEUF

Mme Nathalie JEAN est désignée comme secrétaire du bureau.

Est candidate 1 seule liste : « ESPRIT VILLAGE 2020 »

Le Conseil Municipal après avoir constaté qu'une seule liste est candidate et à l'issue du premier tour de scrutin, indique que la **liste ESPRIT VILLAGE 2020** obtient 28 voix.

Après avoir procédé aux calculs en vertu du mode de scrutin à savoir le scrutin de liste à la proportionnelle, à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, sont élus :

Délégués :

1. Jean-Pierre SERRUS
2. Isabelle RICARD
3. Didier JEAN
4. Céline VIRETTI
5. Paul GAILLARD
6. Marie-Line MICHELOTTI
7. Philippe VANHALST
8. Fanny VAILLAT
9. Frédéric VANDENBOSSCHE
10. Aurélie GROSSO
11. Jean-Marie LEBRE
12. Danielle CARELLO
13. Pascal BREBION
14. Nathalie JEAN
15. Gérard COUSTABEAU

Suppléants :

1. Emilie LAFOND
2. David MANDINE
3. Lydie MILAD
4. Amor BOUKHECHAM
5. Michèle BOURGUE

Les 15 titulaires élus ont, à la demande de Monsieur le Maire, accepté leur mandat.

Les 5 suppléants élus ont, à la demande de Monsieur le Maire accepté leur mandat.

à 18h45, la séance est levée.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 13 JUILLET 2020

Secrétaire de séance :

Nathalie JEAN



Le Maire :
Jean-Pierre SERRUS

